



Doc. 15840  
11 octobre 2023

## Situation humanitaire dans le Haut-Karabakh

### Amendement<sup>1</sup> n° 15

*Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 3, insérer le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée appelle aussi le Comité des Ministres à établir un suivi de la situation en Azerbaïdjan conformément à sa Déclaration de 1994 sur le respect des engagements des États membres du Conseil de l'Europe.»

*Déposé par:*

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC  
BOUYX Bertrand, France, ADLE  
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE  
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC  
KERN Claude, France, ADLE  
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC  
ROUSOPOULOS Theodoros, Grèce, PPE/DC  
STUDER Bruno, France, ADLE

---

1. 2023 - Quatrième partie de session

